



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
vendredi 13 novembre 2020 par visioconférence à 16h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller

Étaient absents : M. Lucien Leblanc, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2020 - 11 - 014 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Soumissions appel d'offres Rénovation salle communautaire
4. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le vendredi 13 novembre 2020 soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 2020 - 11 - 015 Séance à huis clos par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2020 - 11 - 016 Soumissions appel d'offres Rénovation salle communautaire

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions reçues suite à l'appel d'offres public n° 2020-001-CC relatif à la rénovation de la salle communautaire tel que suit :

Entreprise	Montant taxes incluses
DUOTECH CONSTRUCTION INC.	302 654,65 \$
CONSTRUCTION D'APLOMB	218 397,31 \$
CONSTRUCTION BÉTON 4 SAISONS	296 635,50 \$
CONSTRUCTION MICHEL MALTAIS	254 135,50 \$
DVM CONSTRUCTION INC.	315 990,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, après analyses des soumissions, l'offre de l'entreprise Construction d'Aplomb au montant de 218 397,31 \$ taxes incluses soit acceptée.

Résolution n° 2020 - 11 - 017 Levée de l'assemblée

À 16h35, M. Daniel Charest propose de lever la séance.

Accepté.

David Ferguson

Maire

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier
